

Point Presse / 15 mars 2024

Comité syndical d'Eaux & Vilaine - Vendredi 15 mars 2024, à 14h30, à Bohal (56).

Jean-François MARY, Président de l'EPTB Eaux & Vilaine vous convie à un **point presse qui se tiendra le vendredi 14 mars 2024, à 14h, en amont du Comité syndical, pour vous présenter les sujets phares sur le bassin de la Vilaine, qui rythmeront la prochaine séance, à savoir :**

M. Sébastien Crossouard, nouveau Vice-Président d'Eaux & Vilaine.

Suite au décès en août 2023 de M. Michel POUPART, vice-président en charge des relations avec le Syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations, la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval a désigné un nouveau délégué titulaire pour siéger à Eaux & Vilaine : M. Matthieu HAMARD, en complément de M. Sébastien CROSSOUARD, déjà délégué titulaire. M. Michel POUPART, siégeant également au Bureau syndical d'Eaux & Vilaine, **il est proposé aux membres du Comité syndical d'élire M.**

Sébastien CROSSOUARD, 8^{ème} Vice-Président, représentant le collège des EPCI. Délégué titulaire de la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, M. Sébastien CROSSOUARD pourrait reprendre les délégations et représentations de M. Michel POUPART et serait nommé vice-président en charge des relations avec le Syndicat Chère-Don-Isac et de la Prévention des inondations

Trois nouveaux EPCI délèguent leurs compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées à Eaux & Vilaine

Chaque partenariat avec les EPCI, notamment ceux situés en tête de bassin versant, est primordial pour Eaux & Vilaine, Afin d'œuvrer à l'atteinte du bon état des masses d'eau, Eau & Vilaine a constitué trois Unités de Gestion à l'aval, l'est et l'ouest du bassin de la Vilaine

Sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Est**, deux nouvelles conventions de partenariat seront signées avec la **Communauté de communes du Pays de Craon et Anjou Bleu communauté** afin de profiter de l'expertise d'Eaux & Vilaine dans le cadre de la délégation de leurs compétences GEMA et associées.

Des échanges et rencontres politiques sont également en cours avec la **Communauté de communes de l'Ernée** et **Laval Agglomération** pour aboutir à ce conventionnement (respectivement 76 km² et 41 km²).

Sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Ouest, Loudéac Communauté Bretagne Centre** conventionnera avec Eaux & Vilaine dans le cadre de la délégation de leurs compétences GEMA et associées. A noter que, compte-tenu de sa superficie d'emprise sur le bassin versant de la Vilaine de 900 km², **ce partenariat sera accompagné d'une seconde convention portant sur les missions socle de l'établissement** afin de bénéficier des missions d'assistance et de l'ingénierie financière et technique de l'EPTB mais également de contribuer au fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau et de la fourniture de données accessibles.

La **participation annuelle de ces EPCI** sera la suivante :

- Une **contribution fixe annuelle** pour financer les postes des unités et des fonctions supports et les frais de fonctionnement (selon la clé de financement 70% superficie - 30% population appliquée au montant du reste à charge de ces dépenses) ;

- Une **contribution variable annuelle** pour toutes les autres prestations études/travaux. L'EPCI paiera la totalité du reste à charge de ce qui se passe sur son territoire (ou au prorata de la clé de financement si des actions sont partagées avec l'Unité de Gestion).

Le chantier de l'Aqueduc Vilaine Atlantique clôturé par une convention tripartite public - public entre le SMG 35, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eaux & Vilaine

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est une interconnexion entre les deux plus grosses usines d'eau potable de Bretagne : l'usine de Vilaine Atlantique à Férel et l'usine de Villejean à Rennes. Long de presque 100 km, les deux premières tranches des travaux ont été réalisées dans les années 2000. La troisième tranche qui relie Bains-sur-Ouest et Rennes sur près de 60 km s'est achevée en fin d'année 2023.

La mise en service de l'ouvrage étant prévue à court terme en avril 2024, **une convention de coopération « public - public » sera signée par les trois collectivités : SMG 35, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eaux & Vilaine.**

Cette convention fixe les principaux engagements respectifs des signataires, à savoir :

- **SMG 35** : réalisation de l'ouvrage, mise à disposition de l'eau acheminée dans l'AVA, définition du sens de fonctionnement de l'AVA en fonction de l'état des ressources en eau en Ille-et-Vilaine et dans la retenue d'Arzal ;
- **CEBR** : respect des consignes de fonctionnement fixées par le SMG 35, mise à disposition de l'eau produite à Villejean (sens Rennes-Férel), acheminement des volumes nécessaires vers les territoires voisins d'Ille-et-Vilaine, maintenance et exploitation de l'AVA (3ème tranche entre la sortie du réservoir de Sixt sur Aff et l'usine de Villejean) ;

- **Eaux & Vilaine** : fourniture de l'eau produite à Férel (sens Férel-Rennes), maintenance et exploitation de l'AVA (entre l'usine de Vilaine Atlantique et le réservoir de Sixt sur Aff), partage des informations sur le niveau des ressources dans sa zone de desserte.

Rappelons que ce projet vise un objectif commun de renforcement de la sécurisation mutuelle des départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, dans le cadre d'un projet inscrit au SAGE Vilaine.

Lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour un montant maximum de 15 012 000 € TTC pour les marchés de travaux de restauration des milieux aquatiques

Les diagnostics et états des lieux mobilisés pour l'élaboration des contrats territoriaux des Unités de Gestion Vilaine Aval, Est et Ouest ont mis en évidence une dégradation de la qualité des cours d'eau au regard des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Ainsi, les programmes prévisionnels des contrats territoriaux comprennent des travaux de restauration des cours d'eau, zones humides et milieux associés.

Pour la réalisation de ces travaux, **le budget prévisionnel des travaux sur une durée de 2 ans est de 12 510 000 € HT.**

Conformément à l'article R2124-1 du Code de la Commande Publique, ces marchés seront soumis à appel d'offre ouvert au moyen d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande. Il comprend 6 lots géographiques.

A propos d'Eaux & Vilaine

Acteur institutionnel sur le bassin versant de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine agit pour l'aménagement et la

gestion de la Vilaine et de ses affluents. Chef de file des enjeux liés au bassin de la Vilaine, Eaux & Vilaine a pour objet d'impulser et de coordonner la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, de favoriser la gestion équilibrée et durable de l'eau, de concourir à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Parmi les grandes missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation de la qualité des milieux, le suivi des poissons migrateurs, la protection du littoral.
+ d'infos sur www.eaux-et-vilaine.bzh/

Contacts Eaux & Vilaine

Jean-Luc JEGOU,
Directeur général
jean-luc.jegou@eaux-et-vilaine.bzh

Aurélie DRÉAN,
Chargée de communication
T. 02 99 90 88 44 / P. 06 13 71 49 43
aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh